



4 ter esplanade de Klettgau - 44190 Clisson
T. 02 40 43 62 57
sivucrèche@orange.fr

S.I.V.U. « DE LA PETITE ENFANCE » CRÈCHE INTERCOMMUNALE « 1,2,3 MÉNESTRELS »

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNÉE 2022



SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DU SYNDICAT	3
2.	RAPPELS SUR LA CRECHE	3
3.	PERSONNEL.....	3
4.	BILAN DE LA FREQUENTATION 2022	4
	NOMBRE D’HEURES REALISEES	4
	TAUX D’OCCUPATION MOYEN MENSUEL	5
	STATISTIQUES DES TARIFS PAR COMMUNE.....	5
5.	BILAN FINANCIER.....	6
	COMPTE ADMINISTRATIF	6
	<i>Dépenses de fonctionnement</i>	6
	<i>Recettes de fonctionnement</i>	6
	<i>Dépenses d’investissement</i>	7
	<i>Recettes d’investissement</i>	7
	PARTICIPATIONS COMMUNALES	8
	COUT DE REVIENT DE LA CRECHE.....	8
6.	BILAN DES MISSIONS DE GESTION ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES	8
	SERVICE ‘SECRETARIAT’	8
	SERVICE ‘FINANCIER’	8
	SERVICE ‘RESSOURCES HUMAINES’	9
7.	RAPPEL DES OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF DE LA CRECHE ET BILAN 2022.....	9
	PROJET EDUCATIF	9
	BILAN 2022.....	9
	<i>Formations</i>	9
	<i>Activités</i>	9
	<i>Visite et contrôle (Hygiène et Sécurité)</i>	9
	<i>Partenaires techniques et financiers</i>	10
8.	OBJECTIFS 2023.....	10
9.	CONCLUSION.....	10

1. PRESENTATION DU SYNDICAT

Créé fin 2004, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « de la Petite Enfance », qui regroupe les Communes de Clisson, Gorges, Gétigné et Saint-Lumine-de-Clisson, a pour unique compétence d'assurer la construction et la gestion de la crèche collective syndicale.

Ainsi, le Bureau syndical, accompagné des Délégués, s'attache, en collaboration avec la Directrice de la structure, à poursuivre l'amélioration de la qualité des conditions d'accueil des enfants et des familles, aussi bien dans le cadre de la qualité environnementale du lieu d'accueil que des conditions de travail du personnel.

2. RAPPELS SUR LA CRECHE

La crèche ouverte depuis octobre 2007 est un mode de garde collectif et régulier. Elle accueille, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, des enfants de 10 semaines à 4 ans.

Elle dispose de 35 places, réparties de la manière suivante, entre les 4 Communes adhérentes :

COMMUNES ADHERENTES	NOMBRE DE PLACES
CLISSON	13
GORGES	11
GETIGNE	7
SAINT-LUMINE-DE-CLISSON	4
TOTAL	35

L'accueil d'un enfant en situation de handicap ou porteur d'une maladie chronique est possible si cet accueil est compatible avec la vie en collectivité.

L'accueil d'urgence est possible en fonction des places disponibles pour répondre aux besoins des parents qui rencontrent une modification soudaine dans l'organisation familiale (assistante maternelle en arrêt maladie, hospitalisation d'un des parents...). Nous avons accueilli 9 enfants en urgence sur l'année 2022.

La crèche a été fermée aux périodes suivantes :

- 1 semaine au printemps,
- 3 semaines l'été,
- 1 semaine à Noël,
- 3 jours pour des réunions pédagogiques.

3. PERSONNEL

L'équipe de professionnels est composée de 16 agents (14,3 ETP (Equivalents temps plein)), soit :

- 1 Directrice (*Educatrice de jeunes enfants*) (1 ETP),
- 1 infirmière, à raison de 21 heures hebdomadaires (0,6 ETP),
- 3 éducatrices de jeunes enfants (2,8 ETP),
- 7 auxiliaires de puériculture (6,6 ETP),
- 2 adjoints d'animation qualifiés (*CAP Petite Enfance*) (1,6 ETP),
- 1 adjoint technique, chargé de l'entretien des locaux (1 ETP),
- 1 agent en CAE PEC (Contrat Aidé par l'Etat Parcours Emploi Compétences) (0,8 ETP).

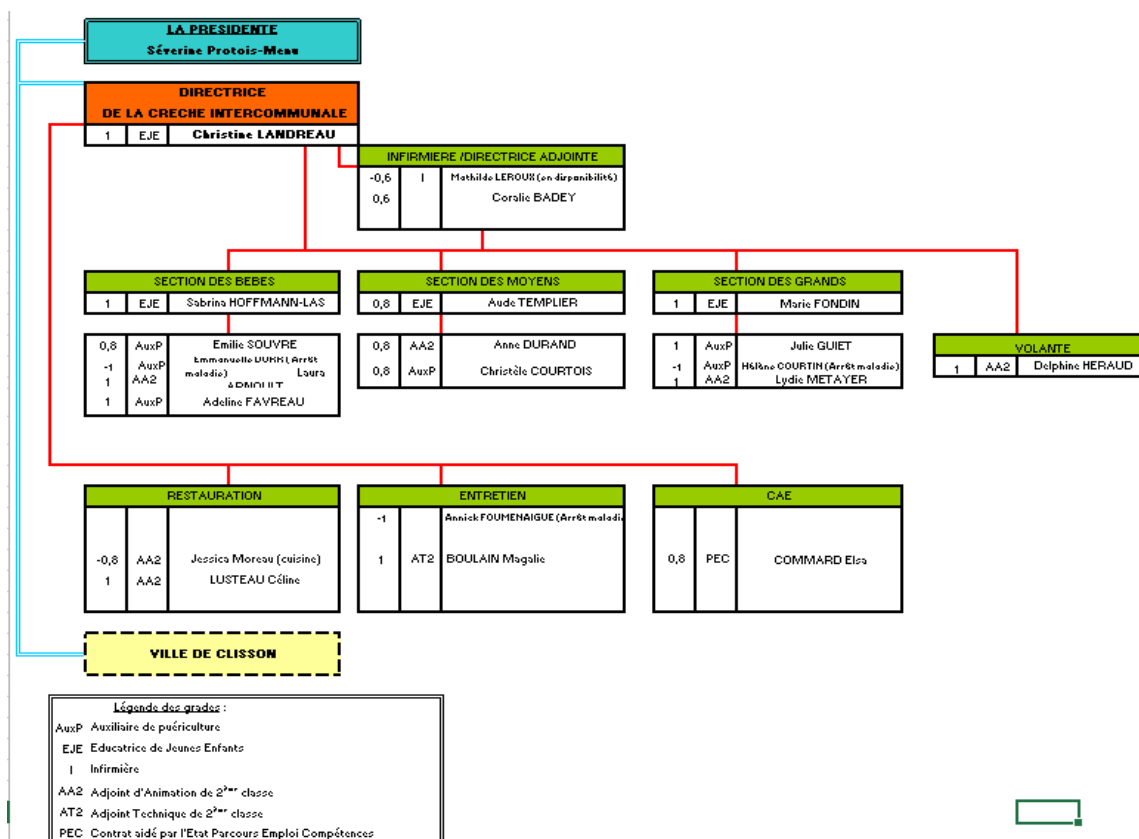
10,4 ETP sont auprès des enfants.

La structure bénéficie de la vacation d'un médecin, à raison de 2 heures par mois.

Aussi, le Syndicat confie, au moyen d'une convention de prestation de service, la confection et le portage des repas à la crèche (*déjeuner et collation*), au service communal de 'Restauration scolaire Jacques-Prévert' de la Ville de Clisson.

Enfin, en 2022, 14 stagiaires (dont 2 de Clisson, 2 de Gétigné, 5 de Gorges) ont été accompagnés, durant leur formation professionnelle, par le personnel de la crèche.

Organigramme au 01/09/2022



4. BILAN DE LA FREQUENTATION 2022

Au cours de l'année 2022, la crèche a accueilli 57 enfants, ce qui représente 50 familles. Depuis septembre 2019, suite au contrôle CAF, les contrats en 10 H et 11H et la prise en compte à la demi-heure (et non plus à l'heure) des heures hors contrats ont entraîné une baisse du nombre d'heures annuelles facturées et réalisées. Aussi, les familles grâce au télétravail ont besoin de moins d'heures d'accueil.

NOMBRE D'HEURES REALISEES

	REGIME GENERAL	MSA	AUTRES REGIMES	TOTAUX EN HEURES
Nombre d'heures réalisées	58056	1656		59712
Nombre d'heures facturées	70628,5	2188,5		72817

TAUX D'OCCUPATION MOYEN MENSUEL HEURES FACTURÉES

Accusé de réception en préfecture
044-214401739-20231214-202312104-DE
Transmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

MOIS	MOYENNE 2019	MOYENNE 2020	MOYENNE 2021	MOYENNE 2022
JANVIER	90.09%	84.15%	93.53%	78.92%
FEVRIER	88.89%	88.21%	92.84%	85.58%
MARS	88.70%	52.04%	91.28%	74.51%
AVRIL	117.72%		80.28%	91.31%
MAI	100.33%	35.65%	93.33%	92.35%
JUIN	104.98%	76.57%	93.28%	92.91%
JUILLET	94.34%	98.03%	92.74%	90.25%
AOUT	57.4%	3.4%	59.90%	65.44%
SEPTEMBRE	87.12%	85.56%	81.58%	81.56%
OCTOBRE	82.69%	89.65%	86.75%	83.31%
NOVEMBRE	95.42%	94.78%	85.48%	86.05%
DECEMBRE	92.66%	105.94%	81.77%	87.91%

Au 1^{er} trimestre, la chute s'explique par le covid de l'équipe et des enfants avec la fermeture de 2 sections. Le dernier trimestre, les enfants ont été excessivement absents pour maladie

Au mois d'août, la fréquentation est plus faible en raison de la semaine d'adaptation effectuée par les nouveaux enfants et des entrées enregistrées seulement sur septembre, octobre et novembre.

Pour un nombre d'heures d'ouverture de **86240** et un nombre d'heures facturées de **72817**, le taux moyen d'occupation annuel est **de 84,43 %** (contre 86,16% en 2020 et 88,17 % en 2021).

Le taux d'occupation moyen annuel en fonction des heures réalisées par rapport aux heures facturées est de 82 % (en 2021 : 82,38 % et en 2020 : 78,96%).

STATISTIQUES DES TARIFS

VILLES	TARIFS			
	< 1 €	1 à 2 €	2 à 3 €	3 à 3.17 €
TOTAL DE CONTRATS PAR TARIF	3	22	26	5

Ce qui représente un coût horaire moyen de 2,06 € toutes communes confondues (1,86 € en 2021).

STATISTIQUES DES CONSOMMATIONS PAR COMMUNE

Accusé de réception en préfecture
044-214401739-20231214-202312104-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

VILLES	NOMBRE D'ENFANTS	NOMBRE D'HEURES	TARIF MINIMUM	TARIF MAXIMUM
CLISSON	20	26411,5	0,29 €	3,10 €
GORGES	13	24699,5	0,90 €	3,25 €
GETIGNE	10	14292	1,14 €	3,10 €
SAINT-LUMINE-DE-CLISSON	6	7414	0,83 €	2,51 €

Pour 2022, les participations des familles représentent **153 378,28 €** (en 2021 **132 913,82 €**).

La différence, entre le coût horaire payé par les familles et les 5,04 € de l'heure, est prise en charge par la CAF et la MSA au titre de la Prestation de Service Unique (PSU) pour un total de **214 108,30 €** (**230 214,30 €** pour 2021).

5. BILAN FINANCIER

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

DEPENSES		CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Charges de Fonctionnement		97 836,06 €	91 176,86 €	92 077,23 €	170 063,77 €
Charges de personnel		594 533,32 €	603 107,02 €	619 408,38 €	650 306,15 €
Charges financières		5 463,50 €	4 358,27 €	3 239,89 €	2 152,54 €
Total	DEPENSES TOTALES	697 832,88 €	698 642,15 €	714 725,50 €	822 522,46 €

En 2022, les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation (+ 4,84 %) en raison notamment de l'inflation arrêtée à 5,2% en 2022.

Dans les charges de fonctionnement, les charges à caractère général sont en augmentation de 5,38%, suivant la courbe de l'inflation tandis que les autres charges de gestion courante ont baissé de 98,40 %.

Les charges de personnel sont en hausse de 5 %. Outre le Glissement Vieillesse Technicité, l'augmentation de la masse salariale s'explique principalement la revalorisation du point d'indice et le remplacement d'agents en arrêt maladie longue durée.

Les charges financières sont en baisse de 33,58 % suivant le profil d'extinction de la dette.

Recettes de fonctionnement

RECETTES		CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Recettes de Fonctionnement		95 950,66 €	179 279,79 €	186 011,63 €	82 515,52 €
Participation des familles		148 074,48 €	128 172,62 €	136 594,09 €	153 378,28 €
Participation CAF/MSA/COMMUNES		503 426,08 €	531 069,69 €	318 939,11 €	681 683,92 €
Total	RECETTES TOTALES	747 451,22 €	838 522,10 €	641 544,83 €	917 577,72 €

Les recettes totales de fonctionnement sont en augmentation de 69,40%.

Cette forte augmentation est le résultat du versement des soldes des prestations 2021 versées par la CAF qui permet d'absorber le déficit de fonctionnement généré l'année précédente.

En effet, la baisse des recettes de fonctionnement autres que les participations, s'explique par l'absence d'excédent de fonctionnement au budget 2022 (pour rappel 100K€ en 2021 au c.002 au titre de l'excédent résultant de l'exercice 2020).

Les produits des services (participations des familles) sont en hausse de 12,29 % par rapport à 2021 dépassant le niveau d'avant COVID19.

Les participations communales annuelles ont été maintenues à 130 000 €.

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Dépenses d'équipement	4 110,85 €	9 752,27 €	961,57 €	2 830,17 €
Remboursement d'emprunts	51 626,12 €	50 974,41 €	51 735,82 €	41 184,44 €
Total DEPENSES TOTALES	59 847,82 €	70 478,95 €	52 697,39 €	44 014,61 €

Au cours de l'année 2022, quelques dépenses d'équipement ont été réalisées :

- ASPIRATEUR
- TABLE ET CHAISE HAUTES
- CHAISES DE JARDIN
- BALLON D'EAU CHAUDE

Pour un montant de 2 830,17 €.

Le remboursement du capital de la dette s'élève en 2022 à 41 184,44 €. Il ne reste plus qu'un seul emprunt qui s'éteindra en 2028.

Recettes d'investissement

RECETTES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Subvention et autres recettes			5 608,53 €	8 611,52 €
FCTVA	686,33 €	1 133,98 €	674,34 €	1 599,76 €
Affectation du résultat de fonctionnement	70 000,00 €	30 000,00 €	40 000,00 €	
Total RECETTES TOTALES	70 686,33 €	31 133,98 €	46 282,87 €	10 211,28 €

Le Syndicat a perçu le remboursement de 1 599,76 €, au titre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA).

Il a également perçu une subvention de la CAF de 2 715,00 € au titre de l'amélioration de l'équipement de la crèche.

En conclusion, en 2022, la perception des versements des prestations de la CAF au titre de 2021 a permis de rattraper le déficit de fonctionnement généré au CA2021.

Par ailleurs, l'année 2022 marquait la dernière annuité du principal emprunt du SIVU de la petite enfance.

Le résultat cumulé est de 95 055,26€ pour la section de fonctionnement et – 79 152,93€ pour la section d'investissement.

PARTICIPATIONS COMMUNALES

Accusé de réception en préfecture
044-214401739-20231214-202312104-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

ANNEES	COMMUNES				
	CLISSON	GORGES	GETIGNE	ST-LUMINE	TOTAUX
2020	48 286,00 €	40 857,00 €	26 000,00 €	14 857,00 €	130 000,00 €
2021	48 286,00 €	40 857,00 €	26 000,00 €	14 857,00 €	130 000,00 €
2022	48 286,00 €	40 857,00 €	26 000,00 €	14 857,00 €	130 000,00 €

6. BILAN DES MISSIONS DE GESTION ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

La Commune de Clisson assure, pour le compte du SIVU « de la Petite Enfance », les missions suivantes :

- › secrétariat général,
- › comptabilité,
- › paye,
- › gestion des dossiers administratifs des agents,
- › menus travaux techniques et espaces verts.

Pour exercer les missions confiées par le SIVU, le personnel de la Commune de Clisson utilise le matériel, les logiciels et les fournitures bureautiques des services généraux de la Ville.

En contrepartie, le SIVU « de la Petite Enfance » verse, à la Commune, une participation aux frais de gestion (21 249€ contre 18 399 € en 2021).

SERVICE 'SECRETARIAT'

SIVU "DE LA PETITE ENFANCE"	2020	2021	2022
Délibérations	12	13	15
Décisions	2	1	6
Convocations (<i>Bureaux et Comités</i>)	9	10	6
Procès-Verbaux	5	5	6
Arrêtés de délégation	2	2	/
Courriers / courriels	134	198	224
Certificats administratifs	/	/	/
Bordereaux	7	3	/

SERVICE 'FINANCIER'

SIVU "DE LA PETITE ENFANCE"	2020	2021	2022
Mandats	329	340	328
<i>Directs</i>	313	319	310
<i>Annulatifs</i>	16	21	18
Titres	117	149	119
<i>Directs</i>	115	141	110
<i>Annulatifs</i>	2	8	9
TOTAUX	446	489	447

SIVU "DE LA PETITE ENFANCE"	2020	2021	2022
Arrêtés individuels	54	76	65
Bulletins de salaires des agents et délégués	245	259	253
Dossiers individuels des agents	21	24	31
Réponses aux demandes d'emploi (papier)	0 *	0 *	0*

* Les réponses par mail sont privilégiées.

7. RAPPEL DES OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF ET BILAN 2022

PROJET EDUCATIF

Les objectifs du projet éducatif de la crèche sont :

- De s'inscrire dans une politique d'offre de services, en direction de la population des quatre communes adhérentes au SIVU, avec un mode d'accueil régulier des enfants ;
- De favoriser le développement des potentialités physiques et cognitives des enfants en se basant sur le respect du rythme de l'enfant tout en s'appuyant sur les recherches des neurosciences;
- D'accueillir parents et enfants, en prenant en compte chaque dimension individuelle.

BILAN 2022

Formations

- Autres formations organisées par le CNFPT :
 - Peurs et angoisses chez le jeune enfant
 - les émotions au cœur de la relation en structure petite enfance
 - Bienveillance
 - l'entretien professionnel
 - l'accompagnement des publics allergiques ou présentant une intolérance alimentaire
 - Développement de la compétence émotionnelle en accompagnement
 - Attachement, séparation et retrouvailles
 - Les clés de la communication,
 - Formation d'intégration.
 - Initiation Excel

Activités

1. L'activité 'piscine' comme la 'semaine de la musique' ont eu lieu en 2022.
2. Différents ateliers, comme l'éveil musical, l'heure du conte, les diapositives, le théâtre, l'éveil au goût, Feldenkrais, l'argile, le potager et les lectures à la médiathèque sont des temps forts, très appréciés par les enfants.
3. Les échanges avec le multi-accueil de Clisson ont repris en septembre (une fois par mois au multi-accueil ou sur la crèche). Nous avons été invités à participer à deux séances avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux.
4. Les fêtes de Noël et de fin d'année en juin ont été proposées aux enfants et à leurs familles. Les soirées contes n'ont pas pu avoir lieu. La sortie des grands (13) en juin s'est à nouveau déroulée à la ferme de la Péquinière à la Boissière du Doré.
5. Deux réunions d'information (une pour la section des bébés et une pour la section -des moyens-grands) sur le projet d'établissement ont eu lieu en octobre 2022.

Visite et contrôle (Hygiène et sécurité)

Il n'y a pas eu de contrôle des services 'Sécurité sanitaire des aliments'. Le contrôle de la PMI en juillet n'a pas donné lieu à des modifications ni sur l'organisation ni sur le mobilier ou bâtiment.

Le service technique de la Ville vient contrôler les jeux mensuellement.

↪ Au titre de Conventions d'objectifs et de financement

Afin de percevoir la Prestation de Service Unique (PSU), le Syndicat a signé une convention avec le principal financeur, à savoir :

‣ La Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique,

La convention avec la MSA n'existe plus. Les deux financeurs s'organisent maintenant directement entre eux.

↪ Au titre de la Convention territoriale Globale (CTG)

La Convention Territoriale Globale a pour objectif d'élaborer le projet social entre la CAF et le SIVU afin d'organiser localement l'offre globale des services. Le financement 'bonus territoire' de la CTG est du même montant que l'ancien CEJ.

8. OBJECTIFS 2023

Notre premier objectif est de continuer à développer l'autonomie et le libre choix de l'enfant, toujours dans une dynamique d'ouverture vers de nouvelles expériences motrices, sensorielles, culturelles et sociales. Ainsi, les professionnels créent une atmosphère propice aux échanges, aux découvertes et aux apprentissages.

Notre deuxième objectif est de proposer des temps où les parents pourront participer à des projets au sein de la crèche avec leur enfant.

Notre troisième objectif est d'intégrer l'écologie, le développement durable (le recyclage de nos restes alimentaires, organisation pour l'entretien et l'arrosage du potager, ...) dans notre quotidien.

Les partenariats mis en place avec la médiathèque, le multi-accueil et les différents services de la Ville de Clisson, vont être poursuivis. Un mois de la petite enfance est en cours d'organisation avec les médiathèques de Clisson et Gétigné. Une commission commune à la crèche et au multi-accueil pour l'attribution des places de septembre est prévue en 2023

La Ville de Clisson et le SIVU se sont aperçus que la convention actuelle ne correspondait pas à la réalité des missions fournies par la Ville de Clisson. Aussi, les deux entités ont pour objectif de préparer une nouvelle convention pour une prise d'effet en 2023.

9. CONCLUSION

La crèche met en œuvre les orientations définies par le SIVU « de la Petite Enfance ».

Elle participe à la définition et aux réponses d'une offre de qualité et bénéfique à l'ensemble des populations des Communes de Clisson, Gorges, Gétigné et Saint-Lumine-de-Clisson.